

**Compte-rendu de la commission thématique n°2 –
Enjeux liés aux inondations et à l'érosion
du mardi 12 juin 2007**

En date du mardi 12 juin 2007, la commission thématique n°1 du SAGE de la Bresle s'est réunie en la salle du conseil de la mairie d'Aumale.

Parmi les personnes inscrites à cette commission, étaient présents :

<i>1^{er} collège : Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</i>			
M. Christian ROUSSEL	Maire (suppléant)	Rieux	<i>Excusé</i>
Mme Marcelle LENOIS	Maire (titulaire)	Vieux Rouen sur Bresle	<i>Excusé</i>
Mme Claudine PIETERS	Maire (titulaire)	Marques	<i>Présent</i>
Mme Jeanine BERNARD	Maire (suppléant)	Sénarpont	<i>Excusé</i>
M. Maurice DIEU	Maire (titulaire)	Aigneville	<i>Présent</i>
M. Jean-Jacques NANTOIS	Maire (suppléant)	Martainneville	<i>Excusé</i>
M. Marc DEJEAN	Maire (suppléant)	Oisemont	<i>Excusé</i>
M. Nicolas LOTTIN	Représentant (suppléant)	Institution Bresle - Somme	<i>Excusé</i>
M. MAUGER	1er vice président (titulaire)	SIAEPA de la région d'Eu	<i>Excusé</i>
M. Jean Pierre TROLEY	Maire (titulaire)	Longroy	<i>Excusé</i>
<i>2^{ème} collège : Représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations</i>			
M. Christian CABIN	Représentant (suppléant)	Chambre d'agriculture 76	<i>Présent</i>
Mme Ségolène LATHUILE	Représentante (suppléante)	CCI Littoral Normand Picard	<i>Présent</i>
M. Gérard CHAIDRON	Président (titulaire)	ASA	<i>Présent</i>
M. Anicet MARTIN M. Jean LONGUENT	Représentant (titulaire) Représentant (suppléant)	FPPMA 76	<i>Présents</i>
M. Jean-Marie PELLETIER	Membre du CA (suppléant)	FPPMA 80	<i>Présent</i>
M. Pierre LAPOSTOLLE	Représentant (suppléant)	Association nationale pour la protection des eaux et des rivières - Délégation régionale TOS Hte Normandie Picardie	<i>Présent</i>

<i>3^{ème} collègue : Représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics</i>			
M. Vincent MARTIN	Représentant	AESN	<i>Présent</i>
M. Ronny BLANCHARD	Représentant	ONEMA Brigade Départementale 80	<i>Présent</i>
Mme Françoise TROMAS	Déléguée	DISE 76	<i>Présent</i>
M. Zéphyre THINUS	Représentant	DIREN Haute-Normandie	<i>Présent</i>
<i>Autres représentants</i>			
Mme Agnès THIOU	Représentant	CG 76	<i>Présent</i>
M. David DHENNIN	Représentant	CG 80	<i>Excusé</i>

Tels qu'énoncés dans l'invitation du 11 mai 2007, les ordres du jour suivants ont été abordés :

- réflexion sur l'élection d'un rapporteur par commission
- correction des documents de travail envoyés
- réflexion sur les études complémentaires qui devront être lancées
- questions et remarques diverses

1) Réflexion sur l'élection d'un rapporteur par commission

L'animatrice du SAGE expose le rôle du rapporteur : ce dernier participera à l'élaboration des ordres du jour des commissions thématiques, validera les compte rendus rédigés par l'animatrice et, surtout, sera le représentant de la commission lors des CLE. Aucune personne ne s'est portée volontaire pour cette mission.

Une solution sera réfléchi lors de la prochaine réunion de la commission permanente.

2) Corrections des documents de travail envoyés

I.3.3. Les documents d'urbanisme

I.3.3.2. Le contexte du bassin versant de la Bresle

Le représentant de la DIREN Haute-Normandie indique que pour mettre à jour les informations concernant les documents d'urbanisme en possession de l'Institution Bresle il convient de consulter les services de la DDE. Il mentionne également qu'il serait intéressant de faire un rapport sur l'urbanisation de la vallée.

La déléguée de la DISE 76 veut qu'une identification des pressions soit faite.

Elle souhaite également qu'il soit précisé dans l'état des lieux que si une commune ne possède pas de document d'urbanisme cela ne veut pas dire qu'elle peut faire ce qu'elle veut : bien au contraire car dans ce cas, les demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme sont instruits par la DDE alors que si une commune possède un document d'urbanisme, c'est la commune elle-même qui signe les autorisations d'urbanisme.

II.1.1.3. Les crues de la Bresle

II.1.1.3.1. Caractérisation générale

Le représentant de la DIREN Haute-Normandie confirme que la station limnimétrique ne fournit pas assez de recul.

Il indique qu'il n'est pas prévu d'installer une station supplémentaire sur la Bresle ou un de ses affluents. Beaucoup de jaugeages volants sont réalisés en de nombreux endroits sur la Bresle et parfois ses affluents : il conviendrait de vérifier si ces valeurs, déjà réalisées, sont exploitables.

Le tableau, en fin de paragraphe, est à enlever car il ne traite absolument pas du sujet.

II.1.1.3.4. Les dernières crues

L'assemblée se demande si le remembrement parcellaire ne serait pas une raison des crues à répétition depuis 1999.

Madame PIETERS indique qu'un nouveau remembrement, plus respectueux de l'environnement que le premier, a été effectué suite à la réalisation de l'autoroute. Elle mentionne également que des contrats sont signés, entre la communauté de communes du canton d'Aumale et les agriculteurs, interdisant le retournement des prairies.

Le représentant de la DIREN Haute Normandie propose de faire un lien entre les épisodes de crue et la pluviométrie.

Le représentant de l'ONEMA remarque que le tableau recensant les crues s'arrête en 2003 ; il propose d'actualiser le tableau et si possible de rechercher les crues antérieures à 1999.

II.5.1. Les enjeux

Les problèmes liés aux apports pluviaux

Concernant les ruissellements sur l'amont du Liger, il conviendrait de contacter la DDAF et la DISE de la Somme.

Le représentant de l'AESN propose de faire un paragraphe à part entière sur l'érosion des sols. Il faudrait faire apparaître l'impact de ce phénomène sur la qualité des eaux superficielles, sur la qualité des eaux souterraines...

Il faudrait mettre en parallèle le risque érosion (atlas érosion à consulter) avec l'évolution des surfaces en prairies et le nombre d'actifs agricoles.

La déléguée de la DISE 76 ajoute qu'un retour en arrière est impossible mais qu'il faut prévoir des aménagements.

Le représentant de l'AESN énonce des aménagements réalisés sur d'autres bassins versants et les résultats qui en résultent. Par exemple, dès trois mètres de bande enherbée, 70% des limons sont piégés.

Les représentants de l'ONEMA et du CG 76 veulent une reformulation du dernier paragraphe concernant le « déversement » d'un surplus d'eau dans les réseaux de Mers les Bains.

III.5.3.2. Les plans de prévention des risques d'inondation

Un PPRI est actuellement en cours sur la basse vallée. L'Institution regrette de ne plus être consulté sur ce sujet. La déléguée de la DISE suggère de re-solliciter les DDE : pour la Somme, voir avec le Département et pour la Seine Maritime, voir la DDE 76 (Monsieur LARCHEVEQUE)

III.5.3.4. Les travaux des syndicats et associations de rivière

Pour plus de compréhension, la deuxième phrase sera reformulée de la façon suivante : « De plus, l'ASA de la Bresle a autorité, à travers l'ascendant qu'elle peut recevoir des maires des communes concernées, **d'ouvrir** les vannages **fermés**, en cas de crues subites ».

III.5.3.5. Les travaux portant sur le territoire des bassins versants

Les informations contenues dans le paragraphe sont à vérifier.

Il vaudra ajouter :

Des études sur la lutte contre le ruissellement, ont été réalisées, à

- Etalondes (2003),
- Guerville (DDE 76, 2001),
- Oust Marest (SOMEA, 1998),
- Gamaches (SOMEA, 2000),
- Bassin versant amont de la Vimeuse (BE Emergence, Chambre d'agriculture de la Somme, 2002)

Une étude a été réalisée sur le bassin versant du Liger et les travaux sont en cours.

L'AREAS, dans le cadre de la mise en place des documents d'urbanisme (PLU et carte communale), a réalisé un bilan hydrologique des communes suivantes : Eu, Longroy, Monchaux Soreng, Ponts et Marais, Le Tréport et Vieux Rouen sur Bresle.

La déléguée de la DISE 76 indique que l'AREAS ne réalise plus de bilan dans ce cadre ; ce sont des bureaux d'études qui sont employés pour cela.

Elle demande également que soient précisées dans ce paragraphe les structures qui sont compétentes en matière de ruissellement et d'érosion, qui sont les maîtres d'ouvrage ?

Au final, il faudra dégager des priorités géographiques en fonction de l'occupation des sols, de l'urbanisation...

III.5.3.6. Les études et travaux portant sur la diminution en interne de la sensibilité des entreprises aux inondations

La déléguée de la DISE suggère de se renseigner auprès de l'instructeur, mais une réglementation renforcée via le risque inondation, pour les ICPE, doit exister. De plus, la DRIRE doit veiller à ce que toutes les prescriptions soient prises en compte.

3) Réflexion sur les études complémentaires qui devront être lancées

La DISE 76 et la DIREN Haute-Normandie suggèrent de réaliser une étude globale du bassin versant concernant les inondations (par débordements de cours d'eau, remontées de nappe et ruissellement-érosion) afin de renforcer les règles d'urbanisme.

La représentante du Conseil Général 76 demande de faire le point sur les structures qui ont compétences en matière de ruissellement et d'en dégager les limites.

4) Questions et remarques diverses

Aucune autre question et remarque n'ont été formulées.